

C.G.T.M. Éducation

Bulletin d'information du SMPE-CGTM et du SGPEN-CGTM



S.G.P.E.N. - C.G.T. Martinique
Syndicat Général des Personnels de l'Éducation Nationale (A.T.O.S.)

Lycée Frantz FANON ; 97220 Trinité ; Tél/Fax : 05-96-58-67-21



Novembre/décembre 2007

Lettre de Frantz Fanon à ses parents

Il y a beaucoup de bruits autour de la décision de Sarkozy de faire lire la lettre du jeune communiste Guy Môquet aux élèves de collèges et de lycées le 21 octobre 2007. Nous avons eu l'occasion de faire connaître notre position sur cette initiative dans nos bulletins de septembre et d'octobre 2007.

Mais à côté de Môquet, il y avait d'autres qui sont entrés en résistance contre l'ennemi. Il y avait Huynh Khuong An, communiste français et vietnamien, qui adressa également une lettre à sa compagne avant d'être fusillé en même temps que Môquet. Il avait 29 ans. Ou encore le guadeloupéen Tony BLONCOURT exécuté, comme Môquet, mais en mars 1942. Il avait 17 ans. Le SMPE-CGTM a fait afficher les courriers de ces résistants dans les établissements où il est présent.

Fanon aussi a eu l'occasion de s'adresser à ses parents à cette époque, mais seuls, les initiés le savent. Et ce n'est pas Sarkozy qui le fera savoir. Le SMPE-CGTM, à l'occasion du 46ème anniversaire de sa mort et du 9ème de celle de Manville publie cette lettre en hommage à cet homme lu et reconnu dans le monde entier. Frantz FANON a en effet quitté le monde des vivants le 6 décembre 1961. 37 ans

plus tard, c'est son camarade qui tirait sa révérence en décembre 1998.

1939. A 14 ans, Frantz Fanon vit à Fort-de-France l'arrivée des troupes métropolitaines et de leur amiral pétainiste. Des soldats français polluent l'île de leur mépris et de leur racisme, tandis que la Martinique, coupée de la métropole, sombre dans la disette et la crise sociale. Pour Fanon, c'est l'heure du premier engagement.

Mars 1944, la Martinique est libérée et le jeune homme s'engage dans les Forces Française Libres, pour libérer la France.

Ce combat est vécu avant tout par le jeune homme comme un engagement antiraciste, antinazi. Paradoxe ou pure logique, le racisme est pourtant à l'oeuvre au sein même de l'armée française, hiérarchisée entre troupes « indigènes » et métropolitaines ; il est à l'oeuvre en Maroc et en Algérie, où les FFL stationnent quelques temps et qui offrent à Fanon sa première image des colonies africaines ; il est à l'oeuvre en France métropolitaine, dans la population - et même dans la liesse des villes libérées. Volant la place à l'enthousiasme humaniste, écoutons l'aigreur du combattant.

12 Avril 1945

Chers parents,

Aujourd'hui, 12 avril.

Un an que j'ai laissé Fort-de-France. Pourquoi ? Pour défendre un idéal obsolète. Je crois que cette fois j'y resterai. Dans toutes ces bagarres où j'ai été, j'ai toujours eu le souci de vous revenir et aussi de la veine et je me demande en ce jour si l'épreuve ne me sera pas imposée de si tôt. Je doute de tout, même de moi.

Si je ne retournais pas, si vous appreniez un jour ma mort face à l'ennemi, consolez-vous, mais ne dites jamais : il est mort pour la belle cause. Dites : Dieu l'a rappelé à lui; car cette fausse idéologie des instituteurs laïques, des laïciens et des politiciens imbéciles ne doit plus nous illuminer. JE ME SUIS TROMPE.

Rien ici, rien ne justifie cette subite décision de me faire le défenseur des intérêts du fermier quand lui-même s'en fout.

On nous cache beaucoup de choses. Mais vous le saurez par MANVILLE ou MAUZOLE. Nous sommes trois au régiment. Dispersés, nous nous écrivons et quand bien même disparaîtraient deux, le troisième vous révélera les affreuses vérités. Je pars demain, volontaire pour une mission périlleuse. Je sais que j'y resterai.

Votre fils Frantz.

Contre une réforme de l'enseignement professionnel qui veut des jeunes au boulot, plus vite et moins formés

Parallèlement à la mobilisation des étudiants et lycéens contre la loi Pécresse, depuis deux semaines, élèves et enseignants de lycées professionnels ont manifesté dans plusieurs villes contre la réforme de l'enseignement professionnel annoncée par Darcos : suppression des Brevets d'Enseignement Professionnel (BEP) et « généralisation » des baccalauréats professionnels (Bacs Pro) en trois ans seulement. Dans une circulaire adressée aux Recteurs d'Académie, Darcos fixe des objectifs chiffrés pour la rentrée 2008. Les manifestations ont eu lieu là où les rectorats ont déjà annoncé la couleur pour la rentrée 2008.

Jusqu'à présent à la sortie de la classe de troisième, les élèves se voyaient proposer trois filières : la filière générale, la filière technologique - toutes deux préparant à un baccalauréat en 3 ans - et la filière professionnelle proposant ou bien un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en 2 ans menant directement à la vie active, ou bien un BEP en 2 ans suivi d'un Bac Pro en 2 ans.

Dans ce dernier cas, la préparation du Bac Pro se faisait en 4 ans, via le BEP, diplôme national, au bout de 2 ans. Avec la réforme prévue, les élèves de cette filière n'auraient plus que 3 ans pour préparer leur Bac - l'année supplémentaire leur étant pourtant nécessaire pour se mettre au niveau, après souvent des difficultés scolaires en enseignement général au collège. De plus, exit de facto le BEP, qui n'était pas reconnu dans les Conventions collectives, au contraire du CAP dont les chambres patronales contrôlent en partie les programmes et les jurys.

L'enseignement professionnel, 30 ans en arrière ?

Cette réforme est déjà une manière de réduire les effectifs d'enseignants des lycées professionnels. Mais pas seulement.

Les lycées professionnels sont les héritiers des Collèges d'Enseignement Technique (CET) supprimés en 1976, qui représentaient « l'enseignement court » pour les gosses d'ouvriers : les jeunes sortaient alors titulaires d'un CAP ou d'un BEP et allaient travailler dès l'âge de 16 ans. Depuis et pendant plus de trente

ans, l'enseignement professionnel a été « tiré vers le haut », offrant aux jeunes des classes populaires des formations plus longues comme le Bac Pro et même, de plus en plus, le BTS, formation post-bac en 2 ans.

Certes, c'était une façon de garder plus longtemps sur les bancs de l'école des jeunes qui ne trouvaient pas de boulot sur le marché du travail. Mais cela a permis aussi l'accès d'un plus grand nombre à une certaine culture générale, même insuffisante, car faute de moyens, la « massification » de l'enseignement s'est souvent accompagnée de programmes d'enseignement général allégés.

Avec la réforme envisagée, il y a gros à parier qu'en 3 ans seulement, une bonne partie des élèves qui voulaient décrocher un Bac Pro n'y parviendront pas. Exit donc, tous ceux-là, vers des formations plus courtes : CAP et apprentissage, alors qu'auparavant le passage par le BEP permettait à environ 50 % d'aller au Bac Pro. Dans les projets communiqués par certains rectorats, il y a d'ailleurs un gonflement des filières CAP, au détriment des Bacs Pro, cependant que les équipes des lycées professionnels publics sont fortement incitées à accepter des sections d'apprentis.

Pas question que des jeunes soient envoyés illico vers des petits boulots

Là où les informations sur la rentrée 2008 ont été données, les jeunes ne s'y sont pas trompés et, très vite, ont manifesté dans les rues aux cris de « Non à la suppression des BEP », « Non à une culture au rabais ». Face à la montée de la colère, des responsables de rectorats affirment que Darcos aurait décidé de « geler » la réforme de l'enseignement professionnel, du moins jusqu'en février. S'agirait-il d'un recul ? Ou d'un pas en arrière pour mieux sauter ?

Ce n'est pas un « gel » que demandent les lycéens et enseignants des lycées professionnels qui ont commencé à se mobiliser, mais un retrait pur et simple de cette réforme rétrograde et méprisante pour les élèves issus des classes populaires. La mobilisation doit s'amplifier.

DONNEZ MOI VOTRE AVIS, PUIS FAITES CE QUE JE VEUX !

Après avoir échoué à faire passer en douceur par le biais des Conseils d'Administration la réforme des Bac Pro 3ans, le rectorat change de tactique et somme les établissements, notamment ceux à vocation tertiaire, de s'exécuter.

Il est à noter que l'autorité ne renonce pas pour autant à tout simulacre de démocratie.

La méthode n'est pas nouvelle : c'est la « négociation-ultimatum » chère à François Fillon. Elle a fait ses preuves.

Mis en demeure de choisir à quelle sauce ils seront dévorés, les établissements se livrent ça et là à de savants et acrobatiques montages (et démontages).

Certains ne s'en tireront pas trop mal, et on aura parfois l'impression d'avoir fait mieux que sauver les meubles.

Nous ne devons pas pour autant nous faire d'illusions, cette réforme conduite dans la précipitation, pour des raisons politiques et mercantiles, n'a pas pour objet d'offrir au public une meilleure qualité d'enseignement.

Nous demandons à nos représentants de rester vigilants et de ne cautionner aucun montage, quand bien même ils auraient été forcés d'y participer.

En janvier 2008, le SMPE-CGTM organisera une journée de réflexion sur les enjeux de la réforme des Bac Pro 3 ans. N'hésitez pas à consulter le site suivant pour suivre le débat : <http://www.unsen.cgt.fr>

ACTUALITÉS ÉDUCATION NATIONALE

CTPA du 29 NOV. 2007 : Déclaration du SMPE - CGTM

A partir de janvier 2008, de nombreux personnels précaires (CES, CEC, CA, etc.) ne verront pas leur contrat renouvelé.

La rectrice, interrogée par une journaliste le 7 novembre 2007, a fait la réponse suivante : « *Pour l'instant je n'ai pas de solution concrète, pour ces personnels qui, pour la plupart, nous rendent des services dans les établissements. Il est clair que l'académie de Martinique devra participer à l'effort national de réduction des emplois publics.* ».

Rappelons que sans ces personnels,

- les CDI ne fonctionneraient pas ;
- les restaurants scolaires ne fonctionneraient pas ;
- les salles et bureaux ne seraient pas nettoyés ;
- la vie scolaire ne fonctionnerait pas
- les chefs d'établissement ne parviendraient à administrer leurs établissements
- les espaces verts ne seraient pas entretenus
- etc. etc.

Ces personnels qui s'investissent sans compter et prennent leur travail à cœur, sont par contre sous payés, et disons le tout net, EXPLOITÉS. Certains représentants de l'Etat n'hésitent même pas à leur faire miroiter la possibilité d'être intégrés de manière définitive, avec leur appui, pour mieux tirer profit de leurs compétences durant la période de leur contrat.

Rappelons encore que ces collègues ont charge de famille, certains ont même été nos élèves, et sont aujourd'hui parents d'élèves dans certains cas !

LES PERSONNELS EMBAUCHÉS SOUS CONTRAT CES, CEC, CA, ETC. N'ONT PAS ACCEPTÉ CET EMPLOI POUR RENDRE SERVICE !

Ce sont des salariés qui sont ou ont été privés d'emploi à cause du fonctionnement d'un système qui choisit de précipiter la majorité de la population dans la misère pour préserver les privilèges d'une minorité.

Ce sont des personnes qui, cherchant un emploi, acceptent ce travail faute de mieux en s'investissant avec une grande conscience professionnelle et sont les victimes de l'État employeur qui applique les méthodes des patrons voyous.

Et ce n'est pas rendre service à ces collègues que de qualifier ainsi leur activité dans les établissements scolaires durant des années pour ne leur offrir que la porte de sortie en récompense de ... services rendus.

Le SMPE-CGTM réclame au contraire la création de postes budgétaires nécessaires à l'encadrement des élèves et au fonctionnement des établissements.

Les élèves de lycée Professionnel ont-ils droit à un enseignement scientifique de qualité comme ceux des autres lycées ?

C'est la question que se posent les PLP Maths-sciences physiques des LP de Châteaubœuf, François, Marin, Petit Manoir, Pointe des Nègre et Trinité depuis qu'ils ont appris, à la rentrée 2007, la suppression des demi-

postes d'aide de laboratoire qu'ils avaient obtenu en 2004 par leur mobilisation.

Depuis 1997, la préparation des élèves à l'épreuve de TP du BAC PRO, puis celle des élèves de CAP en 2004 a considérablement augmenté leur charge de travail par le nombre important de TP à assurer.

Le mercredi 21 novembre 2007, une dizaine de collègues, de toutes tendances syndicales, représentants les PLP maths-sciences des établissements précités, soutenus par un collègue de la SEP de Rivière Salée se sont retrouvés à la Maison des Syndicats pour faire le point et préparer la suite de leur action.

« Nos élèves sont beaucoup plus motivés et réussissent mieux quand ils sont mis en situation d'expérimenter, disent les collègues. Mais il ne nous est plus possible d'assurer seuls la préparation (mise en place, réglage, préparation de solutions, étiquetage de la verrerie...), le rangement du matériel (remise en état, nettoyage de la verrerie et des paillasse, évacuation des déchets dans les règles de sécurité...), l'entretien du matériel informatique et la gestion du laboratoire (suivi des stocks, commande...) ».

Malgré des demandes répétées (pétitions), le Rectorat n'a toujours pas affecté d'aide pour le fonctionnement des laboratoires des LP. Le 1^{er} CCF de sciences physiques qui devaient permettre d'évaluer les élèves pour le CAP, à la fin de ce trimestre, n'a pas pu être mis en place. La préparation des élèves aux épreuves de TP du BAC PRO risque d'être aussi compromise si cette situation persiste.

Un courrier, signé par l'ensemble des collègues concernés, a été envoyé à la rectrice, avec demande d'audience, explicitant que ces problèmes ne peuvent être résolus que par l'affectation en urgence d'aide de laboratoire dans les LP concernés.

Les PLP maths-sciences restent mobilisés afin d'obtenir les moyens d'assurer la formation qui est due à leurs élèves déjà en grande difficulté.

TREMBLEMENT DE TERRE DU 29 NOVEMBRE 2007

Le jeudi 29 novembre 2007, peu après 15 heures, un tremblement de terre de 7,3 sur l'échelle de Richter a secoué l'arc antillais. Son épicentre se situait à 15 kms au nord de la Martinique, dans le canal de la Dominique.

Ce phénomène a surtout surpris par sa durée. Il a bien sûr causé une vraie frayeur dans la population, mais également de nombreux dégâts.

Les établissements scolaires n'ont pas été épargnés, c'est ainsi que le LP R. Neiris au Marin, le LP de Trinité, le collège Dillon 1, certaines écoles primaires ont souffert et ont dû être fermés afin d'être contrôlés avant d'être remis en service. Des solutions de rechange sont en train d'être mises en place dans certains cas (Marin, Dillon1, ...).

Ce phénomène arrive juste après une semaine de sensibilisation dans les médias sur le tremblement de terre. Il a rappelé aux uns et autres que nous nous situons dans une région pouvant être touchée à tout moment par un séisme plus important et que des mesures doivent être prises, notamment au niveau des constructions.

Modification des programmes d'Histoire

Cayenne, le 29 octobre 2007

La Ligue des droits de l'Homme, section de Cayenne, constate que l'arrêté du 4 avril 2007 publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (Hors série n° 12 du 5 avril 2007) modifie les programmes d'Histoire à l'école élémentaire élaborés en 2002.

Ces programmes de l'enseignement scolaire sont non seulement purgés de toute référence à la diversité, au brassage et au métissage des populations qui ont fait la France, mais le Siècle des Lumières et l'inégalité juridique des femmes au 19ème siècle ainsi que le crime contre l'humanité que constitue l'esclavage sont supprimés des points forts à étudier en classe. En effet, si la référence à la période figure toujours dans les programmes, les Lumières et l'esclavage sont exclus des grandes questions à faire mémoriser aux élèves

Pourtant l'article 2 de la loi Taubira stipule : « *Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent.* ».

En procédant à ce tri indigne qui rappelle d'autres tris honteux à nos frontières, dans nos rues, devant nos écoles quand ce n'est pas à l'intérieur de celles-ci, le ministre de l'Éducation nationale impose une lecture univoque de l'histoire.

Il exclut des savoirs scolaires les faits du passé qui éclairent notre présent, tels les progrès de la raison et la naissance de la citoyenneté, ou qui sont constitutifs de l'identité des citoyens dont une partie vient de son ancien empire colonial, tels la traite négrière et l'esclavage.

C'est pourquoi la Ligue de droits de l'Homme, section de Cayenne, réaffirme que l'enseignement de l'Histoire ne peut être l'enjeu de stratégies politiques ou de choix idéologiques.

Elle refuse que l'on prive les citoyens ainsi que les futurs citoyens que sont les élèves de nos écoles des connaissances leur permettant de construire un avenir commun riche de toutes nos diversités.

Elle dénonce vigoureusement ces suppressions.

ADRESSES INTERNET UTILES À CONNAÎTRE

<http://www.unsen.cgt.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.ac-martinique.fr>

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

QUELQUES SITES INTÉRESSANTS

<http://www.ldh-toulon.net/>

<http://www.legrandsoir.info/>

Infos juridiques

Arrêts maladie : nouvel art. R. 323-11-1 du Code de la sécurité sociale

Dorénavant, quand un médecin ordonne un arrêt maladie avec sorties autorisées, sans autre précision, le patient est uniquement tenu d'être présent à son domicile de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h sauf s'il est obligé de s'absenter pour des soins ou examens médicaux.

Le médecin peut aussi autoriser les « sorties libres », mais doit alors les justifier par des éléments d'ordre médical.

Travailler plus pour gagner plus : attention

« Exonération d'impôt : pour les fonctionnaires et agents contractuels de l'état, des Régions, Départements et communes, ainsi que pour ceux des hôpitaux publics, la rémunération des heures supplémentaires est également exonérée d'impôt. L'exonération concerne aussi les charges salariales (qui sinon sont aux taux de 13.6 %). Les heures supplémentaires concernées sont celles qui sont effectuées pour l'employeur principal (décret N° 2007-1430 du 4-10-07). Pour les enseignants, sont également concernées les heures consacrées au soutien scolaire, aux études surveillées, ainsi que les enseignements complémentaires assurés dans la même discipline et le même établissement scolaire, mais pas les heures de surveillance des cantines. Cependant, l'application concrète du dispositif reste conditionnée par la mise en place de moyens de contrôle et de comptabilisation des heures supplémentaires par l'administration. »

LE PARTICULIER N° 1018 novembre 2007

Comment joindre ou rejoindre le SGPEN -CGTM

AGRICOLE R. : Secrétaire

Cell: 0696 07 58 51

Mèl: r.agricole@ool.fr

Comment joindre ou rejoindre le SMPE -CGTM

JEAN-MARIE G.

Cell: 0696 25 57 91

Mèl: smpe.cgtm@wanadoo.fr